

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 555**
Etude en amont de travaux d'aménagement

Pôle développement urbain
Service renouvellement urbain

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- Vu la proposition de devis transmis le 25 septembre 2024 par l'agence Phare.

■ **Considérant**

La volonté de la Ville réaliser une étude sociologique sur les usages aux abords de la médiathèque de l'Abricotine en amont des travaux d'aménagement du jardin pour vérifier la pertinence de l'aménagement proposé.

■ **Décide**

Article 1 : De confier à l'agence Phare située 327 rue Saint Martin, 75003 Paris, une mission d'analyse des usages autour de la médiathèque pour un montant de 5 950 euros HT (cinq mille neuf cent cinquante euros hors taxe), soit 7 140 euros TTC (sept mille cent quarante euros TTC).

Article 2 : D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 3 : La présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis, et publiée sous forme électronique sur le site de la Ville dans les conditions prévues aux articles L2131-1 & L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 8 octobre 2024



Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville :

Hôtel de ville – place François Mitterrand – BP 76 – 60109 Creil cedex
Tél. 03 44 29 50 00 / Fax. 03 44 29 50 02 / www.creil.fr / info@mairie-creil.fr